

DEMANDE D'INTERVENTION SOCIALE

Fonds social du Degré Elevé de Solidarité (DES) de la Branche SDLM
Aide lors d'un décès

AGRICAPRÉVOYANCE
Proches par nature, engagés à vos côtés

AG2R LA MONDIALE
Prendre la main sur demain

APICIL

Veillez retourner votre dossier complet impérativement par courrier électronique à : prevention.blf@groupagricap.com
ou par courrier postal à : Groupe AGRICA – LISA HDS SDLM – AGRICA PRÉVOYANCE, 21 rue de la Bienfaisance 75382 Paris cedex 08

Demandeur de l'aide

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Date de naissance : [] / [] / []

N° Sécurité sociale : []

Adresse :

Code postal : [] Ville :

Tél. domicile : [] Tél. portable : []

Courriel : @

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise adhérente au régime de prévoyance de la Branche des entreprises de la maintenance, distribution et location de matériels agricoles, de travaux publics, de bâtiment, de manutention, de motoculture de plaisance et activités connexes, dite SDLM et vous venez de faire face au décès d'un conjoint, partenaire de PACS, concubin, d'un enfant ou ascendant au 1^{er} degré.

Cette aide est destinée à financer des séances d'accompagnement psychologique par un thérapeute justifiant d'un numéro ADELI et/ou du soutien pour les démarches administratives. Cette aide financière est :

- Plafonnée à 300 € par décès sur justificatifs ;
- Versée dans la limite du budget disponible et du reste à charge après déduction de toutes aides légales ou extra légales ayant pu être accordées.

Pour bénéficier de l'aide, il vous suffit de compléter et de renvoyer ce formulaire accompagné des pièces justificatives.

Entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : [] Ville :

Numéro SIRET : [] Code NAF : []

Personne décédé(e)

Nom d'usage : Prénom(s) :

Date de naissance : [] / [] / []

N° de Sécurité sociale : []

Date de décès : [] / [] / [] Lien avec l'assuré :

Documents à joindre accompagnés du présent formulaire complété et signé :

Une seule demande d'aide par décès plafonnée à 300 € sur justificatifs. Condition d'attribution : décès d'un proche.

- Acte de décès ;
- Copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport ou du titre de séjour en cours de validité du demandeur ;
- RIB (Relevé d'identité bancaire) ;
- Factures acquittées des séances d'accompagnement psychologique et/ou de l'aide aux démarches administratives ;
- Copie des décomptes de remboursements des régimes obligatoires et complémentaires en cas d'intervention ;
- Copie du dernier bulletin de salaire ;
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié d'une autre aide et à défaut je joins les justificatifs des aides perçues.

N'oubliez pas de joindre ces documents avec le formulaire, ils sont indispensables pour le traitement de votre demande.

Fait à :

Le :

Signature obligatoire
du demandeur

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme assureur : AG2R LA MONDIALE, AGRICA (CCPMA PREVOYANCE) ou APICIL dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres de l'un ou l'autre des 3 assureurs sus-désignés ou à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Vous disposez de différents droits dont celui de demander l'accès aux données vous concernant ou de vous opposer à la mise en œuvre d'un traitement. Vous avez également la possibilité de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits, après votre décès.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données : par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo.blf@groupagricap.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21 rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14-16 boulevard Malesherbes 75008 PARIS. SIREN 333232 270.

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale, inscrite au répertoire SIRENE N°321 862 500, dont le siège est situé 38 rue François Peissel - 69300 CALUIRE ET CUIRE.

CCPMA PREVOYANCE, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du Code de la Sécurité sociale, Membre du GIE AGRICA GESTION dont le siège social est situé au 21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N°493 373 682